Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260512-5052026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 06/05/2026

DATE D'AFFICHAGE : 06/05/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GORJU, LOPEZ, MOUAFFIK, RÉHAULT, TESSIER et VIEL. Messieurs BAUDÉ, BERTRAND, BOHUON, DESMIDT, ESNAULT, GRIVET, MALLE et MOORES.

Absents excusés : Madame GAUDIN Valérie qui a donné pouvoir à Madame GORJU Rozenn.

Madame GORJU Rozenn a été élue secrétaire de séance.

OBJET N° 5.05/2026 : AVENANT 4 MARCHE DE TRAVAUX LOT 12 – PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n° 2.07/2024 du 23 juillet 2024 portant attribution des marchés de travaux, pour la réhabilitation et la transformation d'un patrimoine immobilier en bar – restaurant – épicerie et 3 logements ;

Vu l'avenant n° 1 accepté par délibération n° 4.02/2026 du Conseil Municipal en date du 23/02/2026 ;

Vu l'avenant n° 2 accepté par délibération n° 11.04/2026 du Conseil Municipal en date du 13/04/2026 ;

Vu l'avenant n° 3 accepté par délibération n° 4.05/2026 du Conseil Municipal en date du 11/05/2026 ;

Vu la proposition d'avenant au marché de travaux du lot n° 12 – Plomberie – Chauffage - ventilation présenté par la Maîtrise d'œuvre en date du 20/04/2026, comprenant une modification du montant du marché à l'attributaire du lot ;

Considérant que l'avenant proposé, tant en plus-values, qu'en moins-values concerne des travaux qui ne sont pas de nature à apporter des modifications substantielles au marché initial ;

Considérant qu'il convient d'autoriser la signature de l'avenant n° 4 pour prendre en compte les modifications du lot n° 12 – Plomberie – chauffage - ventilation afin de permettre la poursuite des travaux relatifs à la réhabilitation et la transformation d'un patrimoine immobilier en bar – restaurant – épicerie et 3 logements ;

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ADMET les plus-values et moins-values du lot n° 12 – Plomberie – chauffage - ventilation pour un montant de -7 204,37 € HT soit -8 645,24 € TTC ;**

- **MODIFIE le montant de l'attribution du lot n° 12 Plomberie – chauffage - ventilation de 107 586,03 € HT à 104 704,52 € HT, comme stipulé dans le tableau ci-dessous :**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260512-5052026DCOM-DE

	TOTAL	Commerces TVA 20 %	Parties communes TVA 20 %	Logements 1 et 2	Logement 3
Montant initial HT	107 586,03 €	28 946,99 €	43 607,94 €	25 113,40 €	9 917,70 €
Avenant n° 01	2 623,97 €			1 406,57 €	1 217,40 €
Avenant n° 02	894,27 €	894,27 €			
Avenant n° 03	804,62 €	804,62 €			
Avenant n° 04	- 7 204,37 €	- 7 204,37 €			
Montant total HT	104 704,52 €	23 441,51 €	43 607,94 €	26 519,97 €	11 135,10 €
TVA	15 480,92 €	4 688,30 €	8 721,59 €	1 458,60 €	612,43 €
Montant TTC	120 185,44 €	28 129,81 €	52 329,53 €	27 978,57 €	11 747,53 €

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet avenant.**

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.

MAIRIE ST SYMPHORIEN (ILLE ET VILAINE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 12 MAI 2026
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 12 MAI 2026